

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.214 Vœu relatif à l'état du bassin de la Villette et des canaux de l'Ourcq et Saint-Denis.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Le bassin de la Villette, depuis quelques années, est devenu un pôle d'attractivité majeur. Le quartier s'est transformé. Et s'il est animé, il est parfois abimé.

Car cette présence n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'espace public. C'est vrai sur les berges, avec des jets de détrit, des épanchements d'urines. C'est pourquoi la ville renouvellera, en 2018, son dispositif estival mis en place depuis quelques années: renforcement des prestations de nettoyage et de gestion des déchets de la Direction de la Propreté, vigilance de la DPSP pour verbaliser les incivilités et installation, avec le soutien de la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, d'urinoirs et de sanisettes mobiles.

Mais c'est aussi vrai sur l'eau où les équipes du service des Canaux ne disposent que deux bateaux nettoyeurs, l'Acoupa et le Botia. Or, ces équipements sont vieillissants, pas toujours opérationnels. Il en résulte une dégradation très visible de la physionomie du bassin: déchets flottants, plastiques, emballages, bouteilles en verre. Cette image est évidemment regrettable et constitue un message à rebours des efforts de la ville de Paris pour la qualité de l'eau, effort qui a permis la mise en place, à l'été 2017, de la baignade en eau vive.

Cette préoccupation s'est déjà exprimée par l'adoption au budget participatif 2017 du projet de « poubelles flottantes automatiques » sur le Canal Saint-Denis, zone non couverte par les bateaux nettoyeurs des services des canaux.

C'est pourquoi, sur proposition de François Dagnaud, Roger Madec et des élus du groupe socialiste et apparentés, Sergio Tinti et des élus du groupe communiste – Front de gauche, Fatoumata Koné et des élus du groupe écologiste de Paris, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

-soit étudié, dès l'été 2018, un dispositif estival ad'hoc de nettoyage de la surface du bassin de la Villette et des canaux, par le renforcement des passages des bateaux nettoyeurs.

- les poubelles flottantes automatiques soient, dès leur mise en place, déployées sur l'ensemble du bassin de la Villette.
- une vigilance soit apportée par les équipes de la DPSP à la verbalisation des jets de déchets dans l'eau du bassin.
- les concessionnaires des péniches présentes sur le site soient mobilisés dans le cadre de leur convention d'occupation, notamment sur l'entretien permanent des interstices péniches/berges.